

ASSEMBLÉE NATIONALE2 juillet 2016

TRAVAIL - (N° 3909)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT****N ° 1160**

présenté par
M. Sirugue

ARTICLE 7

À la deuxième phrase de l'alinéa 34, après la première occurrence du mot :

« de »,

insérer les mots :

« la convention ou de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.